

ASSISES EUROPÉENNES DU FINANCEMENT DES PME

**ENTREPRENEURS ET PME,
CLEFS DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE**



Pierre Moscovici,
*ministre de l'Économie
et des Finances*



Werner Hoyer,
*président de la Banque
européenne d'Investissement*



BERCY, LE 24 JUIN 2013

POURQUOI LES ASSISES EUROPÉENNES DU FINANCEMENT DES PME ?



Jean Rognetta
*président
de PME Finance*

QUEL CONTEXTE POUR LES PME AUJOURD'HUI ?

L'accès des PME européennes à des financements suffisants fait l'objet de beaucoup d'attention depuis la crise financière de 2008. 99,8 % des entreprises européennes sont des PME. Elles représentent plus de deux tiers de l'emploi du secteur privé et près de 60 % de la valeur ajoutée créée par l'économie européenne. À travers ses PME, l'Europe dispose d'un important vivier d'entrepreneurs, premiers moteurs de son économie et de sa prospérité.

Or, « l'accès aux financements » est cité par les dirigeants de PME européennes comme le problème le plus important auquel leurs entreprises doivent faire face aujourd'hui, après la conquête de nouveaux clients. La Banque centrale européenne a publié en mars 2013 la huitième édition de son étude portant sur la disponibilité des moyens financiers à destination des PME de la zone euro. Au-delà de fortes disparités entre situations nationales, elle met en évidence une lente dégradation de la situation financière des PME de la zone euro. Les besoins en financement, eux, augmentent, ceux liés à la trésorerie plus vite que les autres, même si les situations varient considérablement d'un pays à l'autre. Parallèlement la détérioration perçue de la disponibilité des financements externes par prêts bancaires, crédits commerciaux et découverts, très forte en 2009, se poursuit sur la période.

Le crédit bancaire, qui reste la principale source de financement des PME européennes, fléchit aussi bien pour les encours depuis 2009, que pour la distribution depuis 2011. Lorsque des statistiques spécifiques aux PME existent, elles montrent que les PME sont les plus touchées. En France, l'encours des crédits aux PME indépendantes recule depuis juillet 2012, insuffisamment contrebalancé par le développement d'une offre obligataire (cotée ou non cotée), avant tout réservée aux grosses PME et ETI.

L'offre de fonds propres recule également. Les fonds d'investissement européens ont investi 37 Mds€ en 2012, contre 73 Mds€ en 2007. Parallèlement, les marchés financiers ne

constituent pas, en Europe continentale au moins, un relais de financement suffisamment efficace.

Ce constat trouve plusieurs explications. Le désendettement auquel procèdent les banques et la mise en place de nouvelles règles prudentielles peut durcir les conditions d'accès au crédit et pousser au désengagement des acteurs institutionnels des marchés d'actions, cotés et non cotés. Entre 2008 et 2012, les compagnies d'assurance auraient vendu plus de 400 Mds€ d'actions. Les levées de fonds par les fonds d'investissement en Europe sont par ailleurs, depuis quatre ans, en moyenne quatre fois plus faibles qu'en 2007 et 2008.

PME Finance a la conviction que l'efficacité des initiatives dépend pour beaucoup de leur cohérence d'ensemble et que celle-ci se joue en partie à l'échelle du continent. Pour développer le capital-risque, promouvoir les marchés financiers alternatifs dédiés aux PME, renforcer le poids des PME dans les politiques d'aide à la R&D, donner une meilleure place à l'esprit d'entreprise et à la protection des créanciers au sein de l'Union, orienter l'épargne abondante en Europe vers les PME, réduire les délais de paiement, favoriser la dette mezzanine et l'affacturage, l'action efficace ne se joue pas seulement au niveau des régions et des États.

PME Finance souhaite donc contribuer à faire émerger ou accélérer plusieurs chantiers à l'échelle du continent :

- le développement d'outils de marché alternatifs dédiés aux PME et aller vers la création d'une bourse européenne des PME ;
- le développement d'un marché obligataire pour les structures de petite taille ;
- la création d'un statut d'établissement européen de financement participatif, première étape vers le développement à l'échelle continentale du *crowdfunding*.

LA BEI : UN SOUTIEN DÉCISIF AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ



Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'Investissement

À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle : le 28 juin 2012, les États membres de l'Union européenne (UE) ont décidé à l'unanimité de lancer un « pacte de croissance européen ». Principal acteur de cette ambition, la BEI augmente de 20 Mds€ par an ses financements sur les trois années à venir et dès 2013. Cet effort catalysera 180 Mds€ d'investissements nouveaux.

Un financement adapté aux différents secteurs économiques

Dans le contexte économique actuel, où les PME demeurent confrontées à des difficultés d'accès au crédit, la BEI renforce significativement son soutien en France. **En 2012, le volume de ses financements en faveur des PME atteint 770 M€; 2013 affiche un objectif de 1,5 à 1,7 Md€.** Ce défi ambitieux sera relevé grâce à la mobilisation des banques françaises, avec lesquelles la BEI a noué un partenariat depuis plusieurs décennies, et aux accords de coopération et de financement signés ce jour avec le groupe Bpifrance.

Pour la France, ceci implique que la Banque passe entre 2012 et 2013, de **4,3 à 7 Mds€**, afin de soutenir la compétitivité et l'innovation des territoires : les entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grands groupes, sont les principaux bénéficiaires de cette action.

1/ Faciliter l'accès au crédit des PME et TPE

La croissance et l'emploi des micros et petites ou moyennes entreprises sont une priorité d'action pour la BEI et sa filiale spécialisée, le FEI : elles bénéficient d'une palette de produits diversifiés – prêts à moyen et long terme, fonds propres et prêts mezzanines, garanties, aide à la création de micro-entreprises et microfinance – qui sont mis à leur disposition en intermédiation bancaire ou financière via des fonds d'investissement.

En France, ce sont plus de **100 000 PME et micro-entreprises** qui ont bénéficié des concours du Groupe BEI depuis janvier 2012.

Quelques opérations en France en 2012

350 M€ avec la Société Générale, 200 M€ avec le groupe BPCE (Banque Populaire et Caisses d'Épargne), 120 M€ avec le Crédit Mutuel Arkea afin de répondre aux besoins de financement des entreprises dans les secteurs clefs de l'agriculture et de l'industrie, 100 M€ avec le Crédit Coopératif pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

En 2013, deux opérations démontrent l'innovation financière dont fait preuve le groupe BEI avec ses partenaires en faveur des PME :

- **Isodev** : accord de garantie du FEI à hauteur de 140 M€ pour les prêts participatifs en faveur de quelque 3 000 TPE-PME ;
- **Groupe BPCE** : deux opérations de garantie pour fournir un total de 2 Mds€ de prêts aux petites et moyennes entreprises : une opération avec partage des risques et une opération au titre du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP).

LA BEI : UN SOUTIEN DÉCISIF AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

2/ Financer l'innovation industrielle et technologique des ETI et grandes entreprises

Les investissements en faveur de l'innovation et de la compétitivité des entreprises françaises sont porteurs de création d'emplois et de performance au niveau mondial. **En France, la BEI leur a consacré plus d'1,8 Md€ depuis janvier 2012.**

La BEI accompagne les projets innovants depuis la conception et la mise au point du produit jusqu'à la première application ou commercialisation. La Banque se mobilise autour de deux initiatives : d'une part, « Innovation 2020 » qui cible plus particulièrement les innovations dans le domaine des technologies numériques et dites « propres » et, d'autre part, l'« Initiative de financement de la croissance » (GFI) qui vise à développer les actions transversales entre les centres de recherche et les entreprises, ainsi qu'à optimiser la palette de ses produits financiers : prêts de premier rang et subordonnés, quasi-fonds propres. Dans ce cadre, une attention particulière est consacrée au financement des ETI qui bénéficient d'une phase pilote visant à faciliter leur accès direct aux concours de la BEI. En marge des présentes Assises, les équipes de la BEI ont d'ailleurs reçu une quinzaine d'ETI pour une séance de travail présidée par le vice-président de la BEI, Philippe de Fontaine Vive.

Objectifs

En prêt direct aux entreprises ou groupes, les financements de la BEI visent principalement à soutenir :

- les investissements en **recherche et innovation** durable des entreprises ;
- les investissements dans les **infrastructures énergétiques** ;
- les investissements dans les infrastructures de **transport** et dans les réseaux de **télécommunications** mobiles et fixes ;
- les investissements permettant une meilleure **efficacité énergétique**.

Comment la BEI finance-t-elle les projets ?

La BEI peut financer jusqu'à **50 %** du projet. En général, les prêts BEI en direct sont d'un montant d'au moins 50 M€, soit un projet dont le coût est de 100 M€ minimum. Cependant, la BEI est également en capacité de financer des projets de taille plus restreinte.

Coup de projecteur sur quelques projets financés par la BEI

Entreprises et groupes français (total cumulé des prêts depuis 2009) :

- Secteur automobile : **Renault, PSA, Valeo, Bolloré (Autolib)** : plus de 2 Mds€
- Secteur aéronautique : **Safran, EADS** : 700 M€ ;
- Secteur énergie : **EDF, Areva, RTE** : 1,9 Md€ ;
- Secteur pharmaceutique : **Pierre Fabre, Guerbet** : 140 M€ ;
- Secteur technologique : **ST Microelectronics** (semi-conducteurs), **Iliad** (Free) et **Amadeus** (IT) : 890 M€.
- Financement d'entreprises françaises en Europe : **France Telecom/Orange** en Espagne, Slovaquie et Pologne ; **STMicroelectronics** en Italie.

UN EXEMPLE D'ACTION DU GROUPE BEI EN FRANCE : L'ACCORD ENTRE LE FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT ET LE GROUPE BPCE

L'accord :

Le FEI et le groupe BPCE ont signé deux opérations de garantie avec le soutien de l'Union européenne (UE) pour fournir un total de **2 Mds€ de prêts aux petites et moyennes entreprises en France** : une opération avec partage des risques et une opération au titre du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP).

Il s'agit de la première opération faisant intervenir un instrument de partage des risques (IPR) en France, et de la plus importante dans l'UE jusqu'à présent, avec une enveloppe de prêts de 250 M€ pour des entreprises innovantes.

Le FEI a également signé un accord de prorogation du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) avec les SOCAMA (appartenant au groupe BPCE), ce qui a porté le montant total de l'enveloppe de prêts au titre du CIP à 1,8 Md€. **Environ 50 000 PME devraient bénéficier de cette opération.**

Qu'est-ce que le fonds européen d'investissement ?

Sa mission première est d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) européennes à accéder aux financements. Le FEI conçoit et déploie des instruments de capital-risque et de garantie destinés spécifiquement à ce segment du marché. Dans ce contexte, le FEI favorise la réalisation des objectifs de l'UE en faveur de l'innovation, de la recherche-développement, de la création d'entreprise, de la croissance et de l'emploi. À la fin de 2012, le montant total net des engagements de capital-investissement du FEI s'établissait à plus de 6,5 Mds€. Fort de ses investissements dans plus de 400 fonds, le FEI est l'un des principaux acteurs du secteur européen du capital-risque de par l'ampleur et le champ d'application de ses investissements,

en particulier sur les segments des hautes technologies et des entreprises en phase de démarrage. À la fin de 2012, le portefeuille de garanties du FEI dépassait 8 Mds€ pour près de 250 opérations, ce qui en fait l'un des principaux acteurs européens dans le domaine de l'octroi de garanties pour les PME et un garant de premier plan pour la microfinance.

L'instrument de partage des risques (IPR) au titre du 7^e programme-cadre de l'UE pour la recherche

L'instrument de partage des risques vise à encourager les banques à accorder aux PME et aux plus petites des entreprises de taille intermédiaire (ETI) des prêts pour financer leurs activités de recherche-développement et d'innovation, leurs investissements ou leur fonds de roulement à concurrence d'un volume de 7,5 M€. L'IPR est une initiative conjointe du FEI, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Commission européenne. L'instrument de partage des risques (IPR) relève du mécanisme de financement avec partage des risques géré par la BEI, et le complète. Dans le cadre de ce mécanisme, le Fonds européen d'investissement (FEI) apporte des garanties à des banques et à des sociétés de crédit-bail qui prêtent aux PME et aux petites ETI. En cas de défaut, la garantie couvre 50 % de l'encours de chaque prêt. Quelques 25 banques devraient participer à la phase pilote, ce qui permettra à l'IPR d'atteindre un volume total de prêts pouvant aller jusqu'à 2,5 Mds€, qui seront acheminés à des PME et à de petites ETI innovantes.

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)

L'investissement du FEI est financé par l'Union européenne par l'intermédiaire du Programmecadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), un instrument de 1,1 Md€ à répartir entre du capital-risque et des garanties sur la période 2007-2013.

BPIFRANCE ET GROUPE BEI: UN PARTENARIAT AU SERVICE DES TPE, PME ET ETI FRANÇAISES



La Banque publique d'investissement mène son action, au tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement.



Loi du 31 décembre 2012.



Nicolas Dufourcq,
directeur général
de bpifrance

Opérant dans le cadre du Pacte européen pour la croissance et l'emploi adopté les 28 et 29 juin 2012 par les chefs d'États et de gouvernement de l'Union européenne, le partenariat BEI-bpifrance a pour objectif d'apporter **une réponse concrète et adaptée au défi majeur que représente le finan-**

ciement à long terme des TPE, PME et ETI françaises. Il renforcera la capacité d'intervention cumulée de la Banque européenne d'investissement et de bpifrance, en mettant en avant la complémentarité des deux institutions, dans une logique de synergie au profit du financement du secteur privé en France. **L'accord de coopération est signé, ce lundi 24 juin 2013, par Nicolas Dufourcq, directeur général de bpifrance et Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'investissement.**

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'activité de la BEI en France suite à l'augmentation de son capital, soit un volume de 21 Mds€ pour la période 2013-2015.

L'action conjointe qui sera menée par le Groupe BEI et bpifrance en faveur du secteur privé permettra de mobiliser des capacités de financement supplémentaires et de renforcer leur coopération sur la base d'actions communes menées dans des domaines prioritaires.

Les actions de la BEI et de bpifrance

- **Le financement conjoint des activités de prêts** des deux institutions aux TPE, PME et ETI, d'une part par la mise à disposition de ressources financières de long terme par la BEI à bpifrance, d'autre part par la participation des deux partenaires financiers au financement d'investissements de taille significative réalisés par des ETI en France.
- **L'activité de garantie**: possibilité d'offrir une protection sur des nouveaux prêts de bpifrance aux TPE, PME et ETI innovantes françaises ainsi que l'opportunité d'une collaboration dans le projet de garantie de prêt étudiant « ERASMUS for All ».
- **Les fonds de dette**: participation aux fonds de dette au bénéfice des TPE et PME.
- **L'investissement commun en fonds propres**: initiatives communes pour favoriser le déploiement de fonds d'amorçage, de fonds de capital investissement régionaux et de fonds de *Business Angels* en France.

Par ailleurs, le Groupe BEI et bpifrance s'engagent à coordonner leurs efforts et leurs moyens en vue de répondre d'une manière efficace aux fortes attentes des acteurs économiques. À cet effet, les parties déclarent leur intention de mettre en œuvre rapidement des moyens conjoints d'appui aux PME et ETI françaises grâce à des échanges d'informations, le partage des instructions des projets, une harmonisation de leurs modes d'intervention en faveur des entreprises, ainsi que la mise en œuvre de réflexions et démarches communes sur des thèmes d'intérêt commun, notamment le développement régional et la gestion des fonds structurels européens.

bpifrance

UNE INITIATIVE DE LA PLACE PILOTÉE PAR LA BANQUE DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DES PME



Robert Ophèle,
sous-gouverneur de
la Banque de France

En 2012, le Haut Comité de Place a décidé d'examiner la possibilité de développer un véhicule de Place destiné à permettre la collatéralisation (utilisation en garantie) des créances privées sous forme de titres.

En effet, alors que les créances privées se sont révélées un collatéral particulièrement robuste pendant la crise financière, leur utilisation reste limitée aux opérations de refinancement avec l'Eurosystème. Les titres émis par ce véhicule de Place ont donc vocation à servir de collatéral pour les opérations de refinancement entre établissements de crédit (prises et mises en pension). **In fine, ce mécanisme pourra contribuer à faciliter le crédit pour les entreprises.**

Les créances privées visées sont des créances qui sont individuellement éligibles au refinancement de l'Eurosystème et tout particulièrement des créances sur les PME bénéficiant d'une notation favorable de la Banque de France.

De surcroît, **dans un second temps, ces titres pourraient être directement placés auprès d'investisseurs finaux** (assureurs notamment), permettant à ces derniers d'acquérir des actifs adossés à des crédits aux PME.

Ce dispositif s'appuiera sur un véhicule commun à l'ensemble des établissements de crédit participants, chacun disposant d'un compartiment qui lui sera dédié au sein du véhicule de titrisation, le cadre juridique retenu assurant une ségrégation des risques entre compartiments.

Le dispositif devrait être mis en place courant 2013, pour une première émission de titres avant la fin de l'année. Ce projet, qui bénéficie d'un soutien fort de plusieurs banques françaises et internationales actives en France, est conduit en étroite coopération avec la Banque de France. Sous réserve d'acceptation, ces titres pourraient également être remis auprès de la Banque de France comme garantie des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Les quatre objectifs poursuivis par l'initiative de place

Favoriser le crédit à l'économie : en facilitant le refinancement des créances bancaires aux entreprises et en fluidifiant l'échange de ces actifs, le dispositif devrait faciliter les conditions d'accès des PME au crédit bancaire ;

Réactiver la titrisation au travers de la mise en œuvre d'un **véhicule simple et transparent** ;

Augmenter le gisement de collatéral disponible de bonne qualité pour les établissements de crédit ;

Accroître les échanges interbancaires en élargissant les possibilités de collatéralisation.

LES ÉVOLUTIONS DU FINANCEMENT DES PME FACE À LA CRISE FINANCIÈRE



Ramon Fernandez
*directeur général
du Trésor*

Le financement en dette des entreprises repose très largement en France, comme dans le reste de l'Europe continentale sur les crédits bancaires (plus de 70 % des financements), à la différence du modèle de l'économie américaine, qui s'appuie significativement plus sur le financement de marché. Cette forte intermédiation est plutôt un atout puisque ce type de financement est moins pro cyclique que ne le sont les financements de marché. À titre d'exemple, les encours de crédit aux TPE et PME n'ont pas reculé pendant la crise.

En ce qui concerne ces dernières, cette dépendance est structurelle : compte tenu de leur taille, le financement bancaire (qui représente plus de 95 % de leurs financements) est la source de financement la plus naturelle, en particulier pour les plus petites d'entre elles.

Le renforcement du cadre réglementaire du secteur financier en général, et notamment celui des banques, conduira néanmoins les banques à assumer une part moins importante de l'intermédiation financière. Cette évolution structurelle constitue pour notre économie un réel enjeu. Il apparaît dès lors nécessaire de tout mettre en œuvre pour préserver le financement bancaire là où il est le plus utile et le plus efficace, en particulier chez les PME, et parallèlement d'encourager et accompagner, pour les entreprises qui en sont capables, le développement de modes de financements alternatifs.

Dans ce contexte, bpifrance est appelé à jouer un rôle essentiel d'entraînement du crédit bancaire à travers sa filiale de financement, bpifrance financement. Bpifrance financement a en effet vocation à faciliter l'apport de financements bancaires aux entreprises aux phases les plus risquées de leur développement comme la création ou la transmission, l'innovation et le développement international. Elle s'appuie pour cela sur une large gamme d'interventions prenant notamment la forme de garanties pour les crédits bancaires accordés aux PME, du cofinancement des projets d'investissement et du soutien au financement du poste client. En

tant qu'acteur de place, neutre et présent dans toutes les régions, bpifrance financement développe des relations très étroites avec les réseaux bancaires privés et est susceptible d'intervenir de manière accrue en cas d'accroissement des difficultés d'accès au crédit des PME.

Par ailleurs, le secteur de l'assurance a, dans son ensemble, un rôle à jouer au côté du secteur bancaire, pour assurer le financement en dettes et en fonds propres des entreprises. À cet égard, l'assurance-crédit, pour laquelle une convention a été signée entre le ministre de l'Économie et des Finances et les professionnels du secteur le 17 juin 2013, joue un rôle important dans la sécurisation du crédit entre entreprises, et ce faisant est un facteur clé du développement des échanges. De plus, si les entreprises d'assurance sont déjà très présentes sur le financement des grandes entreprises, leur rôle d'accompagnement des PME est appelé à se poursuivre et à se renforcer. Le Gouvernement entreprend à cet égard plusieurs réformes permettant de réorienter une partie des encours de l'assurance vie pour un meilleur financement de l'économie et vers le financement des PME. La réforme de la fiscalité de l'épargne financière suite aux conclusions du rapport des députés Karine Berger et Dominique Lefebvre et la réforme en cours du Code des assurances, visant à faciliter le financement en prêts des sociétés non cotées par des assureurs, devraient ainsi faciliter le développement de modes de financement des PME en appui du secteur bancaire. Cette dernière réforme, qui devrait donner lieu à la signature prochaine d'un décret par le Premier ministre, offrira la possibilité aux entreprises d'assurance d'investir dans des prêts aux entreprises. Elle ouvrira ainsi aux assureurs une capacité d'investissement de plus de 50 Mds€ dans des prêts aux entreprises non cotées, en direct ou au travers de fonds de prêts. Cette mesure visera également à encadrer ces différentes modalités d'investissement afin de sécuriser – pour une gestion saine et prudente – et de rendre plus lisible l'intervention des assureurs dans le financement des PME et ETI.